

DÉLIBÉRATION n° **2026-020** de la séance du **07/05/2026**

OBJET : Bilan financier du concours d'ATSEM principal de 2ème classe 2025 et détermination du coût lauréat

L'an deux mille vingt-six, le jeudi sept mai à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Karine PAVIZA, Jean-Michel BUF, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Irène BRIAND-BOUIN, Jean-Pierre AUDELIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Barbara NOURRY,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
M. Xavier BONNET a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Claire HUGUES, Edith MARGUIN, Jacques PRAUD, Emmanuel RIVERY, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Driss SAID, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHÉ, Laurent DEJOIE. Rodolphe AMAILLAND (a rejoint la séance à 10h35).

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire
et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Pascal PRAS a été désigné secrétaire de séance.

Bilan financier du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe 2025 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'organisation du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe 2025 a été mutualisée au niveau interdépartemental pour le compte des centres de gestion de Loire-Atlantique et de Vendée. Les dépenses subséquentes ont été supportées par le budget principal du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Sur la base définie par la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens, le Centre de Gestion de la Vendée versera au Centre de Gestion de Loire-Atlantique une participation aux frais d'organisation. Celle-ci est déterminée en proportion de la masse salariale des collectivités et établissements affiliés des deux centres de gestion.

Par ailleurs, à chaque recrutement d'un lauréat issu de la liste d'aptitude de ce concours, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique demandera aux collectivités et établissements publics recruteurs, non affiliés ou affiliés à un Centre de Gestion autre que ceux de Loire-Atlantique et de Vendée, le remboursement des frais engagés sur la base du coût lauréat.

Une fois par an et dans la limite de la durée de la liste d'aptitude établie, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique devra rembourser les recettes perçues à ce titre au Centre de Gestion de la Vendée, en due proportion de sa participation aux dépenses du concours.

BILAN FINANCIER CONCOURS EXTERNE - INTERNE – 3^{EME} VOIE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE 2025

Budget principal

Conventionnement CDG 85

Épreuves d'admissibilité : 8 octobre 2025, Cholet

Épreuves d'admission : Entre octobre 2025 et février 2026 à Nantes

Nombre d'inscrits :

578

Nombre de lauréats :

36

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00
1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00

1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	24,01
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	2,20
<i>Impression de sujets d'admission</i>	1,00
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,00
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	71,36
Sous-total	98,57 €
2- Fournitures diverses	
2-1 Copies / fiche optique	0,00
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, REP, divers)	22,67
Sous-total	22,67 €
3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
Epreuves d'admissibilité	9 582,30
Épreuves facultatives	0,00
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	0,00
4-2 Location de matériel (tables et chaises...)	0,00
Sous-total	9 582,30
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	29 926,90
5-2 Surveillance des épreuves	1 053,28
Sous-total	30 980,18 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
Épreuves écrites	167,81
Épreuves facultatives	0,00
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	0,00
6-2 Correction des copies	
Épreuves écrites	1 662,22
Épreuves facultatives	0,00
6-3 Participation épreuves d'admission	3 685,20
6-4 Réunions de jurys	1 109,20
6-5 Frais de repas	575,00
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	744,91
Sous-total	7 944,34 €
7- Prestations de services	
7-1 Impression de sujets	953,26
7-2 Honoraires médicaux et secrétaires candidats en situation de handicap	1 198,60
7-3 Sécurité (agents de sécurité)	0,00
7-4 Achat de sujet auprès de la cellule pédagogique	0,00
7-5 Droit de copie	0,00
7-6 Frais d'avocat	0,00
Sous-total	2 151,86
Sous total 1	50 779,92

8- Charges de structure et de gestion courante	
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	10 155,98 €
Sous total 2	10 155,98 €
TOTAL GÉNÉRAL	60 935,90 €
Coût par inscrit	105,43 €
Coût par lauréat	1 692,66 €

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-46 ;

VU le schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022

VU la convention régionale des centres de gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'organisation mutualisée des concours et examens 2022-2027 ;

VU le bilan présenté par le Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le concours visé par la présente délibération ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour :

- **Arrête** le coût réel du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe 2025 à la somme de 60 935,90 euros, soit 1 692,66 euros par lauréat ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement auprès du Centre de Gestion de la Vendée, de la somme correspondant à sa quote-part de prise en charge des frais d'organisation ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement auprès des collectivités et établissements publics recruteurs des lauréats de ce concours, non affiliés ou affiliés à un Centre de Gestion autre que ceux de Loire-Atlantique et de Vendée, des sommes correspondant au coût lauréat ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD

